

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Conseil Municipal du 10 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Nazaire sur Charente, légalement convoqué le six novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Sylvain GAURIER, Maire.

Convocation envoyée le : 06/11/2025, affichée et publiée par voie électronique le : 06/11/2025

Membres en exercice : 14

Membres présents : 9

Quorum : 7

Membres votants : 10

Auteur de l'acte : Sylvain GAURIER

Secrétaire de séance : Samy MOSTAFA

Présents : GAURIER Sylvain, MOSTAFA Samy, JOLY Huguette, COUTEAU Gaël, SIMONNET Marie-Louise, PIPEROL Yasmine, NOCQUET Hervé, LALANNE LE PRIOL Christophe, MARTIN Philippe.

Absents représentés : ROBIN Chloé.

Absents : GAUDRY Pascal, CARTEAU Valérie, BARTHELEMY Valérie, TRANQUARD Antony.

Délibération n°DEL2511044

FINANCES – Budget principal – Subvention au Théâtre de la Coupe d'Or.

Sur la proposition de son Président de Séance,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, qui renforce l'encadrement des subventions versées aux associations par les collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la demande de subvention reçue le 07/10/2025 de l'Association du Théâtre de la Coupe d'Or,

Attendu que le Théâtre de la Coupe d'Or, Scène Conventionnée de Rochefort, propose d'élargir la proposition culturelle à destination du public du territoire en terme d'offres de représentations et de conditions d'accueil (lieu, réservation, tarifs...) au service d'une création professionnelle de qualité,

Attendu que la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan soutient chaque saison la diffusion d'un spectacle programmé par le Théâtre de la Coupe d'Or dans cinq communes volontaires de la Communauté d'Agglomération,

Vu la convention d'accueil du spectacle *PLING-KLANG* proposé par les artistes de cirque Étienne Manceau et Mathieu Despoisse, le 10 décembre 2025, proposée par le Théâtre de la Coupe d'Or, ci-annexée,

Vu le budget prévisionnel de l'opération à la charge du Théâtre, et la demande de subvention correspondante auprès de la commune pour un montant de 850 euros TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Votants : 10 Pour : 10 Contre : Abstention :

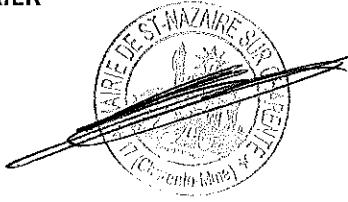
ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'accueil du spectacle *PLING-KLANG* proposé par les artistes de cirque Étienne Manceau et Mathieu Despoisse, qui se tiendra le 10 décembre 2025 dans la salle des fêtes communale, et **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document à intervenir.

ARTICLE 2 : ATTRIBUE une subvention d'un montant de 850 euros TTC au Théâtre de la Coupe d'Or, association loi 1901, pour l'organisation du spectacle visé à l'article 1.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense y afférente sera imputée au budget communal, compte 65748.

Le Maire de Saint-Nazaire-sur Charente, certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Transmis au contrôle de légalité le 25/11/2025

Le Maire de SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE
Sylvain GAURIER



La Secrétaire de séance
Samy MOSTAFA

Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication ou de notification. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaut refus implicite.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux directement auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr :

- dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou de notification
- dans un délai de deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire au recours gracieux formulé
- dans un délai de deux mois suite à refus implicite du recours gracieux formulé